

19 avr 2024 -20:19

Appartient à Conseil des ministres du 19 avril 2024

Répartition des affaires de la cour du travail de Gand

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le règlement de répartition des affaires de la cour du travail de Gand.

Le projet a pour objectif de rendre la division de Gand exclusivement compétentes pour les affaires relatives à la sécurité sociale des travailleurs indépendants, sans porter atteinte à l'accès à la justice et à la qualité des services.

La division de Gand doit en effet traiter un nombre d'affaires relatives à la sécurité sociale des travailleurs indépendants considérablement plus élevé que la division de Bruges. Cette matière est de nature très technique et est généralement traitée par les mêmes avocats spécialisés. Par cette centralisation, ces dossiers peuvent être traités par des magistrats spécialisés en la matière, améliorant ainsi la qualité de la justice et donc la prestation de services.

Le projet d'arrêté royal entre en vigueur le 1er septembre 2024. Il est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal fixant le règlement de répartition des affaires de la cour du travail de Gand, et modifiant l'arrêté royal du 14 mars 2014 relatif à la répartition en divisions des cours du travail, des tribunaux de première instance, des tribunaux du travail, des tribunaux de l'entreprise et des tribunaux de police

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustice.be

Julien Vandenborre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be